

11 avril 1935

## LE GOUVERNEMENT FORT

De ces trois dernières grèves, dont deux sont terminées et la troisième en voie de résolution, tirons quelques enseignements. Ces grèves nous l'avons dit, ne sont pas, contrairement à toutes les grèves, un aspect de l'éternel conflit entre le capital et le travail. Elles représentent simplement un aspect aigu d'un conflit entre une catégorie de travailleurs - intellectuels ou manuels - et l'Etat.

L'Etat, c'est-à-dire, l'Exécutif, le gouvernement libanais. N'examinons pas quelle a été dans l'explosion de ces grèves la part de responsabilité de ce gouvernement, s'il a su les prévoir ou leur donner une solution.

Contentons-nous de juger impartialement, objectivement, dans quelle mesure il peut se flatter d'avoir mis fin aux deux premières grèves, et de liquider la troisième.

Grève des laitiers, d'abord.

Débats à la Chambre, auxquels un compte rendu de mauvaise foi n'aura pas enlevé leur utilité, et intervention d'un député, M. Michel Zaccour. La grève se termine.

Grève des avocats ensuite.

Quelle a été l'attitude du gouvernement ? Une inaction totale, une passivité absolue : Le conseil de l'ordre prépare un projet. Le Haut-Commissariat le modifie et le transmet au gouvernement libanais, en lui laissant - c'est une justice à rendre au Mandat, toute sa liberté d'action. Le gouvernement libanais ne bouge pas : il ne fait pas connaître son avis, la grève éclate.

Un jeune député, M. Hamid Frangié, adopte le projet du Conseil de l'Ordre et le dépose sur le bureau de la Chambre, après y avoir apporté, en ce qui concerne le nombre des avocats étrangers, les modifications que rendent nécessaires notre situation et nos obligations internationales.

Le Haut-Commissaire fait savoir au Premier Président Firmin qu'il envisage avec sympathie ces revendications. La grève aussitôt cesse.

Reste la grève des chauffeurs. Le Secrétaire d'Etat et le président de la République ont voulu donner de leur personne, mais sans aucun succès. C'est tout juste si la situation n'a pas empiré.

Conclusion : sur trois grèves, une a été liquidée par la Chambre, l'autre par l'Autorité mandataire et la Chambre. La troisième n'a pas encore reçu de solution. Dans aucune, le gouvernement n'a prouvé - si peu que ce fut - qu'il voulait, ou plutôt qu'il pouvait quelque chose.

C'est là pourtant le gouvernement « fort » que nous avons. Fort parce qu'il est sans responsabilités et sans contrôle. On a vu, en cette occasion, ce qu'il a fait de sa force.

Ces grèves ont illustré ce que nous ne cessons de répéter depuis fort longtemps : qu'il n'y a au Liban que deux pouvoirs, le Mandat et la Chambre. Le gouvernement soit que ses

attributions soient mal partagées, soit que ses membres, n'aient pas la compétence et l'autorité voulues, s'avère impuissant et inutile.

Si l'on veut épargner aux Libanais le ridicule de cette situation et si l'on veut élargir le cadre de leurs possibilités, on n'a pas le choix entre deux solutions : il faut renforcer les pouvoirs de la Chambre.

Ce n'est qu'à ce prix qu'on assurera ceux du gouvernement.